

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :  
**MA 41702 B1**

(51) Cl. internationale :  
**B60N 2/005; B60N 2/24;  
B61D 37/00; B61D 33/00;  
B60N 3/02**

(43) Date de publication :  
**30.06.2020**

---

(21) N° Dépôt :  
**41702**

(22) Date de Dépôt :  
**23.07.2017**

(30) Données de Priorité :  
**25.07.2016 FR 1657165**

(71) Demandeur(s) :  
**ALSTOM Transport Technologies, 48, rue Albert Dhalenne 93400 Saint-Ouen (FR)**

(72) Inventeur(s) :  
**MARTIN, David**

(74) Mandataire :  
**IP-TOP NOTCH**

---

(54) Titre : **SIÈGE POUR PASSAGER DE VÉHICULE DE TRANSPORT PUBLIC, À ÉLÉMENT DE MAINTIEN ESCAMOTABLE**

(57) Abrégé : Le siège (14) comporte au moins un élément latéral (26) de calage de hanche, mobile entre une première position (A) de calage de hanche et une seconde position (B) de préhension, et comprenant une partie de préhension (28) accessible au moins dans la seconde position (B).

**REVENDEICATIONS :**

1. Siège (14) pour une voiture (10) pour passagers de véhicule de transport public, notamment de véhicule ferroviaire, comportant au moins un élément latéral (26) de calage de hanche, caractérisé en ce que l'élément latéral (26) est mobile entre une première position (A) de calage de hanche et une seconde position (B) de préhension, et comporte une partie de préhension (28) accessible, au moins dans la seconde position (B), à une personne debout pour permettre à cette personne de se tenir lors d'un déplacement dans la voiture.
2. Siège (14) selon la revendication 1, comportant un dossier (18) et une assise (16) s'étendant entre le dossier (18) et un bord avant, l'élément latéral (26) étant mobile en rotation autour d'une liaison pivot (30) d'axe défini à proximité du bord avant et sensiblement parallèle à ce bord avant.
3. Siège (14) selon la revendication 2, dans lequel l'élément latéral (26) est formé par une barre repliée, par exemple pour former une boucle, et reliée à la liaison pivot (30).
4. Siège (14) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant des moyens de déplacement de l'élément latéral (26) vers sa seconde position (B), comprenant par exemple un organe élastique de rappel et/ou des moyens d'entraînement motorisés.
5. Siège (14) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant des premiers moyens libérables de verrouillage de l'élément latéral (26) dans sa première position (A).
6. Siège (14) pour passager selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant des seconds moyens libérables de verrouillage de l'élément latéral (26) dans sa seconde position (B).
7. Voiture (10) de véhicule de transport public, notamment de véhicule ferroviaire, comportant au moins une salle passagers (12), caractérisé en ce qu' elle comporte, dans la salle passagers (12), au moins un siège (14) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6.
8. Voiture (10) selon la revendication 7, dans laquelle, la salle passager (12) s'étendant dans une direction longitudinale (X) et étant délimitée par des parois latérales (13) dans une direction transversale (Y) perpendiculaire à la direction longitudinale (X), le siège (14) comporte un dossier (18) tourné vers l'une des parois latérales (13).
9. Voiture (10) selon la revendication 8, comportant une rangée (20) d'au moins deux sièges (14) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, les sièges (14) de chaque ensemble de deux sièges (14) adjacents de la rangée (20) partageant un élément latéral mobile (26) commun.